

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2015

Le quatre juin deux mil quinze, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 26 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. PERRUSSON Jean Pierre – M. GAVIGNET Emmanuel - M. MAINTENON Pierre – M. BASTIEN Michaël - Mme LAUVERNIER Dominique - Mme SEGUIN Béatrice

Absents : Mme BONNAMOUR Sophie - M. BACHELET Sylvain

Secrétaire de séance : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal du 07 mai 2015.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. VALIDATION MARCHÉ MOBILIER BIBLIOTHEQUE OPTION MEDIATHEQUE

M. le Maire rappelle les formalités concernant le marché de fourniture, livraison et installation de mobilier pour la bibliothèque municipale en application en l'article 26-II-2 du Code des marchés Publics

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 05 mai 2015

Vu le procès verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 28 mai 2015

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 01 juin 2015

ENTREPRISES	PRIX APRES VERIFICATION H.T.	PRIX OFFRE 40%	VALEUR TECHNIQUE 60%	TOTAL PONDERE	CLASSEMENT
ESPACE ET FONCTION	27 012.00	8.00	11.10	19.10	1
ESPACE BUREAU	28 926.00	7.47	9.90	17.37	2

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse :

- ESPACE ET FONCTION de SANCE pour un montant de 27 012.00 € HT

Autorise le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER BIBLIOTHEQUE OPTION MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, de la possibilité de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional (programme 1 : affaires culturelles) ainsi qu'auprès du Préfet de Région (DGD) pour le mobilier de la nouvelle bibliothèque option médiathèque

Après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
- le Conseil Régional de Bourgogne pour un taux de 50 % sur le montant H.T.
- la DGD auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un taux de 30 % sur le montant HT

3. RENOUELEMENT CONTRAT BIBLIOTHECAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion de Mme VERGNAUD Isabelle employée à la bibliothèque se termine le 01 septembre 2015 et qu'il y a possibilité de le renouveler pour une durée de 6 mois le taux de prise en charge fixé par le Préfet étant de 75%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de reconduire le CUI de Mme VERGNAUD pour une durée de 6 mois.

4. MANIFESTATION CULTURELLE DU 24 OCTOBRE A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet culturel « ALTERNALIVRES 3 » que souhaite organiser dans notre future médiathèque M. RAY Didier nouvel habitant. Le coût financier pour la commune serait au maximum de 1500 € le CCAS prenant à sa charge la somme de 500.00 €. Le Conseil Municipal, accepte cette dépense et charge M. le Maire de solliciter si possible auprès des organismes une aide financière.

5. DESTINATION DES COUPES 33 ET 16 EXERCICE 2015 ET 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de MESSEY SUR GROSNE

DECIDE la destination de la coupe réglée n° 33 de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 et la destination de la coupe réglée n° 16 de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016

La VENTE DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'ONF des coupes n° 33 en 2015 et n° 16 en 2015

Les grumes de la parcelle 33 doivent être abattues après le 1er février 2016

Les grumes de la parcelle 16 doivent être abattues après le 1er février 2017

et la DELIVRANCE en 2015 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendus de la coupe n°33 aux affouagistes.

et la DELIVRANCE en 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendus de la coupe n°16 aux affouagistes.

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DELIVREE DES COUPES (sans entrepreneur)

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la

responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent:

- 1er garant: BLANDIN Michel
- 2e garant: GRANGER Didier
- 3e garant: BASTIEN Michaël

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LA COUPE AFFOUAGERE n° 33:

- * Abattage du taillis et des petites futaies: 15/10/2016
- * Vidange du taillis et des petites futaies: 15/10/2016
- * Façonnage des houppiers : 15/10/2016
- * Vidange des houppiers : 15/10/2016

DELAIS A RESPECTER DANS LA COUPE AFFOUAGERE n° 16:

- * Abattage du taillis et des petites futaies: 15/10/2017
- * Vidange du taillis et des petites futaies: 15/10/2017
- * Façonnage des houppiers : 15/10/2017
- * Vidange des houppiers : 15/10/2017

6. QUESTIONS DIVERSES

M. MAINTENON Pierre informe le Conseil qu'il souhaite organiser une réunion sans entrer dans le processus de « Voisins Vigilants » avec la gendarmerie afin d'informer les habitants des précautions à prendre pour éviter les cambriolages. Le Conseil donne son accord.

Mme PACAUD Joëlle fait le point sur l'organisation de la journée « Rencontres Passions Loisirs » du 7 juin prochain organisée par le CCAS. Elle informe également le Conseil que la réception conviviale organisée par le CCAS avec Messey-Entr'aide et les enfants entrant en 6^{ème} a été fixée au vendredi 03 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 15.

